



Déconstruction et impact idéologique  
du mythe libéral de constitution  
de la société en deux sphères séparées  
(2009)

fps

Michaël Robert  
Service Études des FPS  
02/515.04.01

## Introduction

La critique de la séparation et de l'opposition des sphères publique et privée, dans les pratiques et théories libérales<sup>1</sup>, est un élément central de la lutte féministe comme en témoignent près de deux siècles de production littéraire à ce sujet<sup>2</sup>. Tout en soulevant des questions théoriques fondamentales, elle soulève également, d'un point de vue pratique, le problème complexe de l'émergence d'une transformation sociale radicale. Le féminisme n'est pas un mouvement monolithique et bien qu'aucune tendance n'ignore le problème du caractère extrêmement patriarcal du libéralisme, d'autres (principalement le mouvement radical féministe<sup>3</sup>) ont longtemps rejeté toute réforme pour l'égalité des droits dans une structure sociale libérale, considérant que l'unique voie était la disparition/l'annihilation de cette structure et non sa transformation. Sans entrer dans une discussion exhaustive sur les différentes positions au sein de la théorie politique féministe, il nous semble intéressant de souligner et de déconstruire le mythe libéral de la société en deux sphères séparées (publique-privée). Pour ce faire, il convient de mettre à jour le processus par lequel cette conception de la société, qui se veut égalitaire et universaliste, pose les bases de l'exclusion de la femme – et donc de son invisibilité - au sein de l'espace public, en intégrant l'ordre patriarcal qui soutend l'instauration de la séparation entre ces deux sphères. Aucune référence claire à la sphère de subordination, ou à l'argumentaire essentialiste des relations naturelles hommes-femmes, ne transparaît/ n'est faite. L'argument est certes intégré dans les pratiques libérales<sup>4</sup> mais dans la doctrine, le lien établi entre le privé et le naturel est masqué par la séparation structurelle fondamentale entre la sphère privée et la sphère publique, discutée en abstraction totale de leur développement historique.

<sup>1</sup> Bien que les partisans de chaque « doctrine » (libérale et féministe) se soient souvent opposés, étant donné que les tenants du féminisme considèrent comme une nécessité la transformation de l'ensemble des structures sociales afin de changer les relations entre genres, libéralisme et féminisme partagent néanmoins une origine commune : l'émergence de l'individualisme en tant que théorie générale de la vie sociale c'est-à-dire d'une certaine conception des individus libres et égaux, émancipés des rôles prescrits et des liens hiérarchiques issus de la société traditionnelle et d'Ancien régime. Ce qui a d'ailleurs souvent valu au féminisme d'être réduit à un simple complément de la révolution libérale bourgeoise, par le combat pour l'extension des principaux droits libéraux : civils et politiques.

<sup>2</sup> Dont les suffragettes pour la citoyenneté politique constituent un exemple important au niveau théorique et pratique. Bien qu'au départ, leur principal argument résidait dans la nécessité de vote comme moyen de protection et de renforcement de « leur » sphère (domestique), l'argument prit du poids plus tard, quand les problèmes sociaux relatifs à cette sphère furent enfin perçus comme des droits et la contradiction entre égalité civile et sociale (spécialement familiale) dépassée.

<sup>3</sup> Ce courant semble cependant aujourd'hui plus enclin que par le passé à défendre les droits légaux existants tels le droit à l'avortement ou les allocations familiales.

<sup>4</sup> Nous postulons d'ailleurs que le paternalisme de sexe et de classe est inhérent au libéralisme et indissociable de son idée-type de « responsabilité ».

Cette approche est également intéressante pour comprendre le phénomène de dépolitisation de la société et son impact sur l'élaboration des politiques publiques ; politiques que l'on pourrait qualifier d' « antisociales » dans la mesure où elles tendent à nier les antagonismes sociaux de sexes et de classes. Cet état de fait(s) peut être mis en lien avec la théorie libérale qui oppose une sphère privée et publique au sein de la société civile elle-même mais n'oppose pas clairement société civile et société politique, tendant ainsi à effacer l'aspect politique de la société civile.

### La théorie libérale : indétermination historique et hypocrisie quant aux buts réels la fondant

Malgré l'érosion graduelle au cours des dix-neuvième et vingtième siècles de la compréhension légale de la famille en tant qu'association naturelle, prépolitique, hiérarchique, indissoluble et privée, il n'en demeure pas moins que dans les représentations et pratiques quotidiennes les problèmes ayant trait à la famille sont considérés comme privés, c'est-à-dire devant être pris en main par les gens eux-mêmes. Cette idéologie mystifiante de la réalité sociale peut, dès lors, être rattachée à la vision de la société développée par la doctrine libérale, société basée sur un accord contractuel entre personnes libres et égales, supposées être des individus autonomes et indépendants. Or, en postulant de la sorte l'existence d'un ordre égalitaire, universel et individualiste dans la sphère publique, l'égalité au sein du ménage, de la famille est présupposée, créant l'illusion que l'extension de l'égalité à tous (sans distinction de sexe et sans garantie individuelle de droits) est aisément accomplie. Pourtant, la situation et le pouvoir social des femmes, actuellement comme par le passé, ne semblent pas être gages d'égalité leur permettant de s'engager dans une supposée « juste » compétition pour accéder aux bénéfices (avantages) de la coopération sociale.

Ce qui est étonnant, c'est qu'en théorie, libéralisme et patriarcat sont initialement opposés l'un à l'autre. Le libéralisme est une doctrine individualiste et égalitaire ; le patriarcat suppose des relations hiérarchiques de subordination découlant nécessairement des caractéristiques naturelles des hommes et des femmes. C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que les deux doctrines se réconcilieront avec succès suite à la réponse fournie par les théoriciens du contrat social à la question subversive de savoir qui compter comme individus libres et égaux. C'est ainsi qu'il fut reconnu que la nature subordonnée de la femme à l'homme ne pouvait permettre à la première d'être libre et égale à autrui. Les sphères publique et privée seraient donc fondées sur deux principes opposés d'association :

- la famille serait basée sur des liens naturels de sang et de sentiments ; la subordination y serait naturelle ; d'où l'immixtion perçue à la base comme paradoxale du mode d'organisation patriarcal.
- par opposition, la sphère publique serait gouvernée par des critères impersonnels, universels et conventionnels de réussite, d'intérêts, de droits, d'égalité et de propriété ; critères applicables seulement aux hommes, soumis à un pouvoir politique différent du pouvoir paternel.<sup>5</sup>

La conséquence dommageable de ce type de conception réside dans le fait que la sphère publique, ou société civile, est conceptualisée en faisant abstraction totale de la sphère privée ! C'est précisément à partir de cette conception que les ambiguïtés majeures de l'idéologie libérale peuvent être mises en lumière et être dénoncées comme une mystification de la réalité sociale. En effet, la théorie libérale oppose sphère privée et sphère publique en tant que catégories centrales mais n'oppose pas clairement sphère privée et domaine politique, c'est-à-dire société civile et société politique. En fait, les arguments libéraux restent abstraits quant à savoir si la société civile est privée ou publique ; ce qui permet des glissements de catégories (privée-publique) au gré des situations. Imbroglie qui rend ainsi aisée et profitable la dépolitisation de cette société civile et ce, particulièrement quand il s'agit de faire l'éloge de la non-intervention publique, parfois dans l'économie ou dans la sphère privée au sens strict.<sup>6</sup>

Ainsi, il devient impossible de distinguer clairement à quoi réfère le social et la distinction société civile-société politique devient indéterminée, ouvrant grande la porte au discours démagogique. Voilà qui illustre à parfaitement le caractère ahistorique de la conception libérale de la société et rend possible un nombre varié de façons de conceptualiser la séparation. La dichotomie publique-privée peut en effet être appliquée au sein même de la société civile, au sein du monde des hommes, et peut être exprimée par les séparations (également censées revêtir un caractère universel) entre la société et l'Etat, l'économie et les politiques, la liberté et la coercition ou encore le social et le politique.

---

<sup>5</sup> John Locke (in *Two Treatises of government*, 2<sup>nd</sup> édition, 1967) insiste sur l'importance de la distinction entre ces formes de pouvoir (paternel et politique). La séparation qu'il instaure entre la famille et le politique est donc clairement une séparation sexuelle, puisque les « différences naturelles entre les hommes », comme l'âge ou les talents, elles, n'ont pas d'incidences sur leur égalité politique. En outre, l'instauration de cette différence rappelle également les catégories dichotomiques du personnel et du politique ; du naturel et du culturel ; de la moralité et du pouvoir.

<sup>6</sup> Les politiques d'emplois et familiales en Grande-Bretagne en constituent un bel exemple. L'idée-type nourrissant l'argumentaire est alors souvent celle du libre-choix individuel. Voir Bellal Selma, *La dépendance économique des femmes et l'évolution de la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale en Grande-Bretagne*, mémoire de fin d'étude en Sciences Politiques, ULB, 1999.

## Dépolitisation des sphères

En définitive, les deux sphères (pourtant inter reliées) domestiques et civiles de la société sont dépolitisées, rendant moins perceptible la non-contradiction entre égalité civile et sociale. Concernant la sphère économique ou productive, sa localisation au sein de la sphère publique dans la théorie libérale fait ressortir la nature hiérarchique de la dichotomie ou dualisme. Par ailleurs, l'isolement de cette sphère témoigne également de l'adaptation et de l'incorporation de l'argument patriarcal dans le libéral-capitalisme. En effet, la dichotomie entre économie et social est banalisée aujourd'hui par la place qu'on lui assigne et par sa diffusion dans les pratiques et les représentations. Or, comme le souligne A. Nelson, « *les questions qui ont de tout temps préoccupées plus fortement les femmes, par exemple le mariage et la famille, ont été placées du côté 'social' de la barrière* »<sup>7</sup> : entendons du côté « privé ». Ce constat exprime bien le lien mental qui découle du dualisme de la valeur (supérieure/inférieure) et de la sexospécificité (masculin/féminin) dans les représentations et ainsi l'arbitraire de la place primordiale accordée à l'économie. Les différents domaines de l'activité humaine se trouvent ainsi compartimentés et hiérarchisés, suivant une idéologie usant souvent d'un fonctionnalisme faussement neutre tel « sans une économie saine, aucun objectif ne peut être réalisé ». Ce qui, bien entendu, n'est pas sans conséquences sur le type de politiques publiques menées, celles ressortant du « social » (familiales, soins de santé, éducation, sécurité au travail, soins des enfants...) n'étant prises en considération qu'après les questions économiques ou quand elles en posent de façon problématique.<sup>8</sup> Sans quoi, ce sont par ailleurs les premières « à être supprimées ou à faire l'objet de coupes sombres en période de rigueur budgétaire, sauf lorsque les troubles sociaux menacent l'activité économique elle-même »<sup>9</sup>. En outre, force est de constater, malgré l'argumentaire avancé dans les sacro-saints discours sur la non-intervention de l'Etat dans la sphère privée, que vie professionnelle et familiale sont régulées politiquement. Et ce, non seulement par le biais des législations relatives au mariage et aux politiques sociales de l'Etat de bien-être, mais également par le biais des choix politiques qui orientent les politiques publiques ou le manque de politiques sociales en générale.

<sup>7</sup> Nelson, A. Julie, « Travail, sexospécificité et dichotomie entre le social et l'économique », in *Revue Internationale du Travail*, Vol. 137 n° 1, Bureau International du Travail (BIT), Genève, 1998, p. 46.

<sup>8</sup> Souvenons-nous du traitement du dossier « Dioxine » qui, s'il n'avait pas les implications financières que l'on sait, n'aurait peut-être pas même suscité un débat sur la santé publique.

<sup>9</sup> Nelson, A. Julie, *Op. Cit.*, p. 37.

D'ailleurs, l'émergence du social n'a-t-il pas permis une intervention accrue au sein de la sphère familiale par le biais des politiques sociales qui donnent aux mères un statut social (qui est le corollaire de leur définition en tant que dépendantes) et qui permettent également de contrôler les enfants ?

## Une société irrémédiablement politique

A la suite de ces considérations, il semble que l'opposition entre société civile et société politique est inconsistante et équivoque si l'on veut dépasser la conception dichotomique qui ne rend pas compte des relations de pouvoir et des antagonismes sociaux fondamentaux. Elle obscurcit également la réalité du politique à savoir son intervention en tant que régulateur de l'ensemble des sphères de la société. Une société donc, certes, organisée en différentes parties mais dont chacune n'en reste pas moins politique. Dans ce modèle, il n'y a pas de distinction entre société politique et société civile, cela n'a pas de sens. Chaque être humain est une parcelle de l'exercice du politique et le politique circule à travers l'ensemble des rapports sociaux car l'essentiel du travail démocratique est de définir le cadre légal de notre existence pour que la liberté des uns n'empêche pas celles des autres et n'entrave pas l'égalité.

Ainsi selon C. Castoriadis, cette organisation politique *« s'articule toujours, explicitement ou implicitement, en trois parties :*

- *ce que les Grecs auraient appelé « oikos », c'est-à-dire la « maison », la famille, la vie privée ;*
- *l'agora, l'endroit public-privé où les individus se rencontrent, où ils discutent, où ils échangent, où ils forment des associations ou des entreprises, où l'on donne des représentations de théâtre, privées ou subventionnées, peu importe. C'est ce qu'on appelle depuis le XVIIIe siècle, d'un terme qui prête à confusion, la société civile, confusion qui s'est encore accrue ces derniers temps.*
- *L'« ecclesia », le lieu public – public, le pouvoir, le lieu où s'exerce, où existe, où est déposé le pouvoir politique.*

*La relation entre ces trois sphères ne doit pas être établie de façon fixe et rigide, elle doit être souple, articulée. D'un autre côté, ces trois sphères ne peuvent pas être radicalement séparées »<sup>10</sup>.*

Ces trois niveaux différents de la société permettent de réaliser un équilibre entre la nécessité de s'organiser collectivement et la nécessité de se réaliser individuellement : le public-public, lieu suprême de l'exercice du politique auquel tous doivent participer de façon directe ou indirecte, le public-privé, espace de la production de la somme de travail nécessaire à la production des besoins identifiés collectivement, le privé-privé, espace des relations affectives et des réalisations individuelles, notamment par le travail libre.

Ainsi, comme le souligne C. Gobin : *« l'espace productif fait bien partie du politique dans le sens que l'Autorité publique démocratique définit et contrôle les conditions de son exercice. La société n'est plus schizophrénique entre une sphère de pouvoir détenue par un groupe d'experts et/ou d'élus en relativement petit nombre, vécue comme un monde à part face à la sphère productive au sens large, en situation de méfiance de l'Etat perçu comme un corps étranger à réduire. L'existence d'un pouvoir centralisé est essentiel, il est de tradition de l'appeler « Etat », et pourquoi pas ? Ce pouvoir centralisé est le garant, par l'arbitrage permanent, de la primauté de l'intérêt général collectif ; c'est le ciment qui permet que nous nous sentions d'abord un être de la communauté politique générale, avant de s'identifier à d'autres ordres de nature cette fois privée (et ne pouvant dès lors primer sur l'ordre public général). »<sup>11</sup>*

---

<sup>10</sup> Castoriadis, C , « L'individu privatisé », in *Manière de voir* n° 46, Juillet-août 1999, *Le Monde Diplomatique*, p. 77.

<sup>11</sup> Gobin, C. , « Retour sur la Démocratie », In *Bruxelles Laïque Echos* n° 58 , Bruxelles, 2007, p. 12.

## Conclusion

Dans cette analyse<sup>12</sup>, nous avons tenté de démythifier la perception dichotomique de la réalité sociale, ne reconnaissant d'intérêt public qu'en opposition au domaine familial. D'après cette conception de la société, l'égalité et la liberté sont circonscrites à la sphère publique dont les femmes sont exclues sous prétexte d'une soumission à une autorité patriarcale, soumission représentée comme incompatible avec la participation au pouvoir politique. Ceci permet en fait de dépasser l'opposition apparente entre libéralisme et patriarcat en intégrant le pouvoir patriarcal dans la définition sociale des hommes. Dès lors se construit une définition des femmes en tant que dépendantes. Elles sont exclues de la définition de citoyen, la société civile est isolée comme étant le domaine des hommes. Elle est considérée comme opposée à la sphère privée et donc comme appartenant à la sphère publique. Bien entendu, l'économie (et donc la sphère productive) est également isolée dans cette sphère, puisqu'elle est au fondement du principe libéral d'égalité des relations d'échanges économiques, afin de permettre une « juste » compétition pour les bénéfices de la coopération sociale. A ce mode de régulation des échanges correspond alors l'isolement de la reproduction détachée de la production à laquelle elle était pourtant liée.

Cependant, une ambiguïté de taille demeure au sein de cette régulation : y aurait-il une autre séparation entre privé et public au sein de la société civile elle-même ? Où se situe donc le domaine politique ? C'est la contradiction fondamentale d'un libéralisme avant tout économique qui « oublie » d'opposer société civile et société politique. En conséquence, on ne sait plus à quoi se réfère le social ni où se situe le pouvoir politique et la contradiction entre égalité civile et égalité socio-politique devient apparente. Or, d'une part, en dépit du discours sur la non-intervention de l'Etat dans la sphère privée, celle-ci ne se situe pas « en dehors » du social et est influencée par ses transformations comme par ses orientations politiques et idéologiques. D'autre part, le politique circule à travers toutes les sphères de la société. Une formation sociale est une organisation politique et le nier par des représentations dichotomiques exclusives semble traduire une volonté de maintenir la confusion quant à l'existence de relations de pouvoir et d'antagonismes fondamentaux entre les sexes mais aussi entre les classes sociales.

---

<sup>12</sup> Nous tenons à remercier Selma Bellal, chercheuse à l'ULB et aux FUSL, dont les recherches ont permis d'écrire cette analyse.